



Direction
territoriale
Sud-Ouest

Service Territorial
Toulouse
Haute-Garonne

Toulouse, le 16/02/2022

DREAL Occitanie
Division Biodiversité
A l'attention de Mme Nathalie SCHWEIGERT
1, rue de la cité administrative
CS 8002
31074 TOULOUSE Cedex 9

Objet : Demande de dérogation pour la perturbation d'espèces animales protégées

Référence 2022_02_16

Affaire suivie par : David BAICHERE – Responsable service territorial Toulouse/Haute-Garonne
Tél 05 62 15 11 91 - 06 62 99 43 13 – courriel : david.baichere@vnf.fr



Madame, Monsieur,

Voies navigables de France, gestionnaire du canal du midi, a programmé pour ce mois de février 2022 d'importants travaux de sauvegarde de 2 bâtiments situés sur la commune de Montesquieu Lauragais, lieu-dit de Négra (Cf. pièce n°1 jointe – Périmètre d'intervention et nature des travaux). Je précise à ce stade que les enjeux de ces travaux sont :

- La sauvegarde de bâtiments classés au titre des sites, inscrits aux monuments historiques et inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO. Il s'agit ici d'un enjeu d'intérêt général majeur au regard des désordres structurels mis en lumière par les diagnostics techniques réalisés.
- La sécurité des personnes et plus particulièrement des agents d'exploitation travaillant dans ces bâtiments au regard de l'état sanitaire constaté par des diagnostics préalables.
- L'amélioration énergétique des bâtiments.

Ces bâtiments sont situés en site classé au titre des monuments naturels et sont inscrits sur la liste des Monuments Historiques. De fait, notre programme travaux a fait l'objet d'une demande d'autorisation spéciale auprès des services de l'Etat en charge de la protection du patrimoine (DREAL, ABF et DRAC). Nous avons ainsi obtenu l'autorisation spéciale du ministère de la transition écologique (Cf. copie jointe – pièce n°2 Autorisation spéciale de travaux).

Ces bâtiments sont occupés par le centre d'exploitation de VNF. Ces usages ont vocation à être maintenus.

Le 08 février, veille du démarrage du chantier, nous avons été alertés par des riverains de la présence de nids d'hirondelles. Cette situation confirmée par nos équipes, nous avons immédiatement pris l'attache d'un écologue, Naturalia, pour un recensement exhaustif et un rapport des mesures à proposer dans le cadre d'une demande de dérogation à la stricte protection des espèces à formuler. De plus, j'ai suspendu le chantier par Ordre de Service (Cf. pièce jointe n°3) dans l'attente de saisir officiellement votre service et de disposer des démarches réglementaires à mettre en œuvre.

Il me paraît à ce stade important de porter à votre connaissance deux éléments fondamentaux concernant notre programme travaux :

- Programmés depuis 2020 et largement reportés, ces travaux ne seront pas reportables en 2023, compte-tenu de contraintes budgétaires fortes,
- Le planning défini par le maître d'œuvre fait état de 6 mois de travaux, durée confirmée comme étant incompressible.

Au regard du rapport du bureau d'étude environnemental Naturalia (cf. pièce jointe n°4) faisant état de 52 nids répartis sur les 2 bâtiments correspondant aux espèces hirondelles des fenêtres, pour 49 nids, et hirondelles rustiques pour 3 nids, je vous sollicite pour l'obtention d'une autorisation de dérogation dite simplifiée compte tenu de l'incompatibilité entre la période de nidification et la durée de nos travaux et au regard des mesures de protection et de conservation proposées.

Comme vous le constaterez dans les formulaires de demande de dérogation (cf. pièce jointe n°5) et le rapport de l'écologue, VNF s'engage à mettre immédiatement en œuvre toutes les mesures visant la protection et la conservation des espèces en présence :

- Conservation de 39 nids (voire 41 si possible),
- Implantation dans un périmètre immédiat et protégé de 79 nids transitoires adaptés aux espèces en présence (69u pour hirondelle fenêtre +4 supplémentaire après travaux sur façade rénovée + 10u pour hirondelle rustique),
- Filets d'évitement sur l'ensemble des façades afin d'éviter toute installation d'individus avant ou pendant les travaux, sur des nids à détruire ou des nids qui seront préservés,
- Campagnes de suivi annuel.

Vous l'aurez compris les enjeux pour VNF dans ce dossier sont bien de garantir la protection et la sauvegarde des espèces tout en garantissant la sauvegarde du patrimoine bâti exceptionnel et d'assurer la sécurité du personnel et des usagers. Sachant que pour atteindre ce second enjeu nous avons 6 mois de chantier à tenir en 2022.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

David BAICHERE

Chef du service territorial
Toulouse/Haute-Garonne

Service Territorial Toulouse/Haute-Garonne - CS68506 - 115 bis rue des amidonniers - 31 685 TOULOUSE
cedex6

Tel : 05 62 15 11 91 Fax : 05 62 15 11 99 www.vnf.fr